



... des lignes pour se voir...

« Une structure qui tout en étant sérieuse n'a pas honte d'être heureuse » (Paulo Freire)

BricaBracs en Actions

68 chemin de Baumillon,
13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

AG du CF du 22 juin 2017

Présents :

Erwan, Marie Claude, Dominique, Magali.

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 22 juin 2017

Décisions courantes

1. Com' Gibus

Rien de nouveau. Faire un texte court pour inciter à devenir Gibustier (évoquer la déduction fiscale et les 3 ans avant possibilité d'être sous contrat). Magali s'en occupe pour le prochain CF du 6 juillet. Texte de base à diffuser sur site, FB etc...

2. Liste agora / condition d'accès et réunions Bricabracs

Rappel des statuts concernant l'Agora : l'Agora ne se limite pas aux membres adhérents.

Elargissement à opérer pour la liste Internet : ouvrir la liste Agora aux adhérents et invités comme liste d'entraide, d'échange et de suivi.

La liste info reste une liste pour la lettre info. Envois spécifiques aux parents pour infos vie quotidienne de l'espace éducatif.

Erwan fonctionne de plus en plus par sms, tous les parents n'ont pas de mail ou ne les lisent pas.

La réunion Agora cette année était plus une réunion de parents. La faire évoluer vers une réunion vie de la Tanière, plutôt une fois par mois le mardi à 18h. Pour la préparation des événements, différencier les temps de réunion.

Planning pour 2017-2018 :

3ème semaine du mois : réunion Agora (tanière) le mardi.

4ème semaine du mois : réunion CF le jeudi.

Le mardi après midi est consacré à la réunion des éducateurs-trices, sans enfants.

3. Service civique

Rien de nouveau. Faire les démarches pour accueillir les services civiques (demande d'agrément). Erwan étudie les docs.

4. Appels à projet : fondation de France

Appel à projet artistique. Demande d'Erwan de travailler autour de la danse, du corps. Phase de découverte initiation puis élaboration d'une création. Magali et un-e chorégraphe ? Sur le thème « une ville à la mer ».

Dossier à rendre en aout, viser de le finaliser pour le 20 juillet. Erwan et magali rédigent le projet.

6. Visibilité logiciel compta

Nom des intitulés à préciser pour mieux les utiliser. A voir avec Julie ? Erwan et Marie Claude voient ensemble.

7. Situation Uniformation

Documents à envoyer signés avec le complément.

8. emploi aidé et contrat pour septembre / octobre

Dominique s'occupe des contrats de Sophie et Erwan (emploi aidé Erwan en septembre pour renouvellement). Demande à Michel pour modification de contrat de Sophie (pour septembre).

9. expérimentation Collège

Projet d'une collégienne, inscrite au CNED pour 2017-2018, souhaite intégrer Bricabracs pour l'année comme « ado résidente ». En plus des 19 enfants. 5 matinées obligatoires, participation à la vie de la tanière au même titre que les autres enfants.

10- Divers

Travaux :

- lumières de secours installées, demande de certificat d'installation.
 - Chauffe-eau à démonter : trouver une personne compétente pour la coupure du gaz.
 - Porte vers deux toilettes : casser un mur et installer une porte
-

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

**Changement : articles 5 et 6
validés en CF du 1^{er} juin 2017**

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF (1^{er} juin 2017)

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
 - Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et
-

relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (22 mars 2017)

Par ordre de priorités :

- 1/ réinscription
 - 2/ fratrie
 - 3/ Age
 - 4/ancienneté des pré-inscriptions
 - 5/ quartier
-

02 - Concernant les prestations mensuelles (22 mars 2017)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

-
- Toute période commencée est due.
 - PI : sept oct (2 mois)
 - PII : novbre dec (2 mois)
 - PIII : janv fevr (2 mois)
 - PIV : mars avril (2 mois)
 - PV : mai juin juillet (3 mois)
-

01 - Le coût mensuel (22 mars 2017)

Il est maintenu à 30euros/ mois / enfants

Il s'effectuera de septembre à juillet. 11 mois. l'an prochain

Versement de 110euros de l'allocation de rentrée scolaire. (ARS)
